

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 138

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Programme de Rénovation Urbaine du quartier "Les Pins" à Vitrolles : 1ère répartition des crédits pour 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°151 du 30 avril 2008, la Commission Permanente a approuvé la convention ANRU relative au Projet de Renouvellement Urbain du quartier « Les Pins » à Vitrolles, représentant une subvention départementale globale de 3.269.905 €, dont 866.614 € pour les opérations d'habitat et 2.403.291 € pour les aménagements et équipements prévus.

Par ailleurs, par délibérations n°156 du 4 novembre 2011 et 181 du 12 avril 2013, la Commission Permanente a approuvé les avenant locaux n°1 et 2 à la convention susvisée qui ont acté plusieurs modifications mineures, sans incidence financière.

Une autorisation de programme (AP n° 2008-10239K) d'un montant de 2 403 291€ été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « Les Pins » relevant de la délégation Politique de la ville.

ENONCE DE LA DEMANDE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement d'un montant de 30.540 € formulée par la Commune de Vitrolles en vue de la création d'une mission de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), pour un coût réel de 305.650 € et une dépense subventionnable plafonnée à 305.400 € HT.

La GUSP vise, sur le quartier des Pins, à :

- améliorer le cadre de vie,
- optimiser la qualité des services rendus aux usagers en matière d'habitat,
- assurer la tranquillité publique,
- créer les conditions d'une participation active des habitants.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	1011537	Convention ANRU Vitrolles	204-71-204142	2008-10239K	30.540 €
A ENGAGER					30.540 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi à la Commune de Vitrolles dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier « Les Pins » à Vitrolles, d'une subvention d'équipement d'un montant de 30.540 € pour la création d'une mission de gestion urbaine et sociale de proximité, sur une dépense subventionnable plafonnée à 305.400 € HT,

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2008-10239K dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL